

corps gras, huiles et graisses animales et végétales.

Ces substances se composent de plusieurs corps qui possèdent des degrés différents de fusibilité : l'oléine, la stéarine, la palmine, qui sont le résultat de la combinaison des acides gras, oléique, stéarique, palmétique, avec une base particulière appelée glycérine. La glycérine ne concourt que pour très peu à augmenter le pouvoir éclairant des acides gras avec lesquels elle est combinée. L'acide oléique est un liquide huileux à la température ordinaire et sa présence dans le suif augmente sa mollesse et sa tendance à couler, tandis que les acides stéarique et palmétique sont solides, et quand ils sont exempts de glycérine et d'acide oléique, ils forment une matière première excellente pour la fabrication des chandelles. Un mélange d'acide stéarique et d'acide palmétique, contenant souvent aussi une certaine quantité d'acide margarique, forme la substance connue dans le commerce sous le nom de stéarine.

La première méthode qui ait eu du succès pour séparer la stéarine de la glycérine et de l'acide oléique étant employée dès 1831 en France par MM. de Milly et Motard, et en 1873 la production en Europe s'était élevée, à 130,000 tonnes. Le procédé, tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, consiste essentiellement, d'abord dans la décomposition des matières grasses en acides gras et en glycérine par un mélange automatique d'eau de vapeur et de graisses sous une pression de 10 à 20 atmosphères pendant douze à vingt heures. On emploie cependant encore d'autres méthodes, comme en traitant par la vapeur surchauffée par la chaux ; par la digestion dans l'acide sulfurique, etc. Quand la décomposition est complète, on sépare l'acide oléique en soumettant la masse, dans des sacs sous la pression puissante des presses hydrauliques. La matière solide qui reste dans les sacs constitue la stéarine et est prête à la fabrication des chandelles.

L'acide stéarique fond à 158° F et l'acide palmétique, à 140°. La stéarine du commerce fond de 130° à 132°. Les chandelles fabriquées avec cette substance sont connues sous le nom de bougies de Stéarine, d'Adamantine, de blanc de Belmont, ou bien, par la cause qu'elles ont d'abord été préparées près de la Barrière de l'étoile à Paris on les désigne sous le nom de "Bougies de l'Etoile."

Dans les derniers temps, la paraffine a pris une place importante dans la fabrication des chandelles. Par elle-même, la paraffine fait une chandelle d'une grande beauté, mais elle a l'inconvénient de s'amollir et de couler par les temps chauds. Cependant, lorsqu'on y ajoute de cinq à vingt pour cent de stéarine, elle prend l'apparence de la cire et elle n'est guère plus fusible que la stéarine elle-même. D'ailleurs, la paraffine est employée pour briser le grain de celle-ci et pour diminuer sa tendance à cristalliser.

On donne aux chandelles de toutes provenances la teinte que l'on désire au moyen des couleurs d'aniline.

Le caractère de la mèche a une grande importance dans la fabri-

cation des chandelles, et il faut avoir le plus grand soin de proportionner sa grosseur à la grosseur des chandelles et de déterminer le caractère qui convient le mieux aux différentes espèces.

Différents procédés ont été employés pour arriver à la combustion complète de la mèche et pour obvier à la nécessité d'enlever le charbon. En 1825, Cambacérès introduisit le système de tresser et de tordre les mèches pour qu'en brûlant, la partie libre puisse se détourner de manière à se trouver en dehors de la flamme et en contact avec l'air, ce qui produit la combustion complète. Ce système est encore en usage, les mèches sont faites de coton tressé par une machine qui réunit quatre-vingt à quatre-vingt-dix fils de telle façon qu'en brûlant, elles s'ouvrent par le sommet et se projettent vers les bords de la flamme. On fabrique aussi des mèches faites de deux parties tordues en sens opposés et enroulées d'un fil fin; en brûlant, les parties se débordent et s'écartent en tous sens. Mais la découverte la plus importante est celle de Milly: en imprégnant la mèche d'une solution d'acide borique on évite complètement la formation de touffes de charbon non consumé. Les mèches sont plongées pendant deux ou trois heures dans un bain contenant de un à un et demi d'acide borique et un demi de sulfate d'ammoniaque pour cent d'eau, après quoi on les sèche et on les passe au travers d'une flamme de lampe pour enlever les filaments de coton. Cette découverte a eu une grande importance pour la fabrication des chandelles en leur donnant une plus grande valeur et en étendant leur usage.

LETTRE DE MONTMAGNY.

M. le Rédacteur,

Une assemblée des actionnaires de la Compagnie de fabrication de beurre No. 3 de Montmagny a eue lieu jeudi, le 21 février, à son bureau, dans la demeure de M. N. L. Duhaime, gérant de la Compagnie, un état des opérations faites pendant 1889 a été soumis aux actionnaires ainsi que plusieurs autres questions importantes, après un vote nommant une personne pour auditer les comptes, l'assemblée a été ajournée à vendredi, le premier mars.

Quoique le rapport de la Compagnie ne soit pas encore connu, il est admis généralement que ses dépenses ont excédé ses profits et que le déficit doit être assez considérable.

Les Messieurs Price frères & Cie font couper au-delà de 80,000 billets sur les différentes branches de rivières qui traversent les cantons Montminy, Mailloux, Patton, Armagh et Ashburton, ce qui permet aux colons de ces cantons de gagner le pain nécessaire au soutien de leur famille, sans cet ouvrage un grand nombre de pères de famille auraient été obligés d'expatrier pour l'hiver, la récolte de l'année dernière a complètement manqué dans les townships ci-haut nommés.

Les billets que la maison Price, Frères & Cie fait couper cet hiver seront sciés l'été prochain à leurs scieries de St-Thomas et du Cap St-Ignace, ce qui donnera à l'ouvrage pendant quatre à cinq mois

à une centaine d'hommes environ. Dans les grandes paroisses le long du fleuve St-Laurent on avait cru l'automne dernier que la récolte serait assez bonne, aujourd'hui on est bien trompé. Presque tout le grain a été engrangé dans un état plus ou moins sec, et a beaucoup souffert dans les granges. Le grain, j'entends celui qu'on croit bon, fait de mauvaise farine, impossible de faire du pain avec. Voilà pour le blé, l'avoine et les autres grains ne sont guères meilleurs.

Un marchand d'une des paroisses environnantes me disait l'autre jour avoir reçu en paiement d'un compte, d'un cultivateur, cent vingt-cinq minots d'avoine et que sur ces cent vingt-cinq minots, il serait fort en peine de trouver dix minots d'avoine comme il s'en récolte d'ordinaire. En général, dans les campagnes en bas de Québec, la récolte compte pour rien, les cultivateurs sont obligés de s'endetter pour acheter de la fleur; ceux qui doivent des intérêts d'argent sont incapables de les payer, de même que les comptes qu'ils ont chez les marchands.

Le commerce est très mauvais, les marchands ont en mains la plus grande partie de leurs marchandises achetées pour le commerce d'automne, et se plaignent beaucoup de la collection, principalement chez la classe agricole.

Encore une mauvaise récolte comme celle de l'année dernière et ne faudra plus compter avec les cultivateurs pour le commerce de nos campagnes, il faudra, dans les centres assez peuplés, et surtout dans les villages où la population se compose presque de journaliers, chercher à implanter quelque industrie. Les citoyens de la jeune ville de Montmagny s'occupent depuis quelques semaines à prendre les moyens de former une compagnie ou à décider une compagnie déjà formée à venir établir dans ses limites une branche d'industrie quelconque. Le Conseil de la ville serait disposé à accorder une exemption de taxe pour un temps déterminé, le terrain nécessaire pour l'érection des bâtisses ou un bonus à certaines conditions.

Sous peu un règlement municipal à l'effet d'accorder un encouragement à une compagnie industrielle sera adopté par le Conseil de Ville et soumis à l'approbation des électeurs conformément à la loi.

La ville de Montmagny située seulement à 33 milles de la ville de Québec, à proximité du chemin de fer Intercolonial, possédant un port de mer comme pas une place en bas de Québec, plusieurs navires prennent chaque année des chargements de bois pour l'Amérique du Sud ou l'Europe, semble favorisé pour devenir un centre manufacturier.

La population de la ville est de 2000 âmes et celle de la paroisse de St-Thomas de Montmagny 3500 âmes environ.

Dans la ville les trois quarts de la population est ouvrière.

La main d'œuvre est à très bon marché, pendant l'hiver on peut avoir des hommes de journée pour cinquante à soixante centins par jour, l'été les prix sont plus élevés, la maison Price Frères & Cie, paie à ses hommes quatre-vingt centins à une piastre par jour.

Avec tous ces avantages je vois que les capitalistes, les industriels en général, trouveraient leur profit à venir établir à Montmagny quelque industrie.

Nous avons ici et dans les environs une grande quantité de matière première, entre autre, le bois pour la fabrication de la pulpe, vis-à-vis Montmagny, les fies du fleuve St-Laurent, poussent chaque année une grande quantité de foin qui se perd et pourrait être utilisé à la fabrication de cet article.

Les animaux, bœufs, veaux et moutons, sont élevés en abondance dans ce district, surtout les moutons. La quantité de laine qu'un manufacturier pourrait se procurer est incalculable.

Pensant, monsieur le rédacteur, que ces remarques pourront intéresser vos lecteurs, et leur faire connaître la jolie petite ville que j'habite,

Je demeure, monsieur.

Votre obéissant serviteur,

J. C. LISLOIS.

Montmagny, 26 février 1889.

NOTAIRES

HETU & HETU

NOTAIRES

30, RUE SAINT-JACQUES.

Téléphone No 1014.

LS. N. DUMOUCHEL

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure, etc.

No. 44 ST VINCENT, MONTREAL.

P. A. BEAUDOIN, L L, B.

(Master of Accounts.)

NOTAIRE PUBLIC.

Règlements de faillites et de successions. Prêts d'argent sur hypothèques, affaires commerciales une spécialité.

85 RUE SAINT-JACQUES 85

2 Nov. 1888, 1a.

ENCANTEURS

Thomas J. Potter

ENCANTEUR

Vente d'Immeubles, de Mobiliers, Marchandises, Stocks de Faillite, Etc.

No. 1811 Rue NOTRE-DAME MONTREAL

0 mars 1888—1a

R. K. THOMAS

Agent d'Immeubles et de Placements

30 RUE ST-JEAN.

Bâtisse Waddell Coin de la rue Notre-Dame

TELEPHONE No. 699.

MONTREAL

Se charge du louage des maisons de la collection des loyers.

24 février 1888—1a

M. AZARIE BRODEUR

Le tailleur si bien connu de l'établissement de Messieurs Dupuis Frères, rappelle à ses nombreux amis qu'il continue à travailler pour la clientèle privée, en même temps que pour celle du magasin.

S'adresser au

No 1571 RUE STE-CATHERINE

Magasin de MM. Dupuis Frères

juillet 1888.